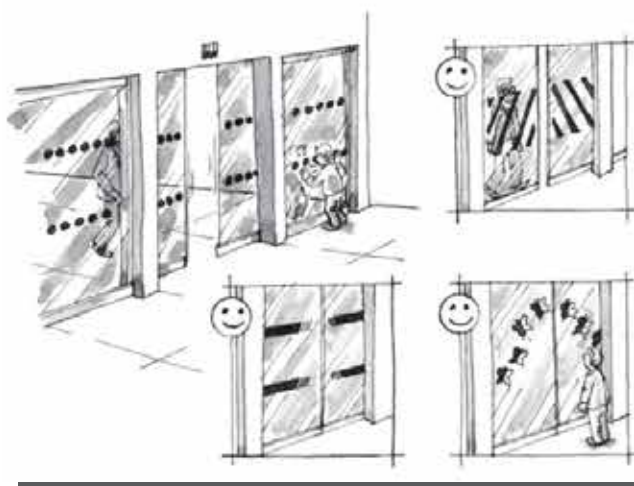


REGLEMENTATIONS

Les portes comportant une partie vitrées importante doivent être repérables ouvertes comme fermées à l'aide d'éléments visuels contrastés par rapport à l'environnement immédiat



CONSEILS

Il est recommandé de disposer les motifs à l'intérieur de 2 bandes horizontales d'une largeur de 5 cm, situées respectivement à 1.10 m et 1.60 m de hauteur. Une bonne utilisation des contrastes de couleur permet aux personnes malvoyantes de mieux percevoir l'emplacement de la porte dans la paroi support; L'utilisation de couleurs peut également contribuer à un repérage plus facile de la poignée de porte sur le battant



Tél : 03 87 66 54 26 · Fax : 03 87 66 46 17 · E-mail : info@atelier-enseignes.com

Adresse : 35, rue des Garennes · 57155 Marly · Site internet : www.atelier-enseignes.com
S.A.R.L. au Capital de 38 112,25 € · RCS Metz 79 B 252 · SIRET 950 018 309 00043 · Code APE 7311 Z
B.P.L. Montigny-lès-Metz, IBAN FR76 14707.00035.00121197180.14 · TVA FR 66 950 018 309 · TVA. LU 17 913 062